

Notice du concours
Arts et Métiers campus de Rabat - CNC (EAMR-CNC)
Admission sur CPGE
Session 2026

Ce concours est ouvert aux candidats éligibles au Concours National Commun. Il a vocation à identifier des élèves :

- Ayant déjà atteint un niveau d'excellence dans une ou plusieurs disciplines scientifiques.
- Ayant la capacité à progresser rapidement dans des disciplines nouvelles pour eux.

Ce concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Les épreuves écrites d'admissibilité sont celles du Concours National Commun (voir notice du CNC 2026 accessible sur <https://insea-cnc2026.ma>). À l'issue de ces épreuves, le jury d'admissibilité d'**Arts et Métiers campus de Rabat** classe les candidatures par ordre de mérite. Il déclare les candidatures admissibles et éligibles à l'épreuve orale d'Arts et Métiers campus de Rabat sur la base des résultats d'admissibilité du CNC.

Les candidats les mieux classés sont déclarés **Grands Admis**. Ces candidatures sont définitivement admises sans passer l'épreuve orale d'Arts et Métiers campus de Rabat (ces candidats ont l'obligation quand même de passer le TIPE pour valider leur CNC).

A l'issue de l'épreuve orale :

Les candidats souhaitant candidater à Arts et Métiers campus de Rabat doivent impérativement le notifier sur le portail <https://insea-cnc2026.ma> pendant la période d'ouverture des inscriptions au concours CNC du 3 février au 3 mars 2026 à 17h.

Les candidats déclarés admissibles qui ne sont pas *Grands Admis* seront convoqués pour un Entretien oral en présentiel ou distanciel, selon le Jury Arts et Métiers campus de Rabat qui en fixera la barre et le rang.

Les candidats Grands Admis à Arts et Métiers campus de Rabat (EAMR) seront exonérés des frais de scolarité pour les trois premiers semestres.

Les frais de scolarité pour les autres candidats admis s'élèvent à 50.000 DHS/an, avec la possibilité de solliciter une demande d'exonération basée sur les critères d'excellence scientifique et les critères sociaux.

Un Jury se réunira pour étudier ces demandes et annoncera aux candidats éligibles les résultats.

Au total : 70% des admis bénéficient d'une exonération à 100% des frais de scolarité des trois premiers semestres et 20% d'une exonération de 50%.

Toutes les épreuves portent sur les programmes des classes préparatoires marocaines, 1^{ère} et 2^{ème} année des filières MP, PSI et TSI.

Nombre de places offertes

Filières	Arts et Métiers campus de Rabat
MP	32
PSI	32
TSI	32

Le nombre de places offertes est donné à titre indicatif.

Calendrier :

1. Inscription au concours : entre le 3 février et le 3 mars 2026

(plateforme CNC <https://insea-cnc2026.ma>)

En plus des modalités d'inscription au CNC, les candidates et candidats souhaitant participer au concours d'Arts et Métiers campus de Rabat seront invités à renseigner un formulaire complémentaire. En cas d'inscription à une école française, les personnes concernées devront indiquer dans ce formulaire leur numéro d'inscription **SCEI**. Des informations concernant ce formulaire leur seront transmises en temps utile.

La voie d'accès à Arts et Métiers campus de Rabat se fait soit par la voie du CNC, soit par le concours Arts et Métiers par la voie du SCEI.

En cas de problème technique, veuillez envoyer un message à l'email concours mentionné ci bas :

concours@artsetmetiers.ma

L'inscription définitive au concours Arts et Métiers campus de Rabat-CNC ne sera acceptée qu'après la validation de l'inscription au CNC par la Présidence du CNC.

Il est interdit de postuler la même année par deux voies différentes au Programme Grande Ecole Arts et Métiers. Il n'est donc, par exemple, pas autorisé de postuler la même année à Arts et Métiers par le concours Centrale-Supélec, y compris en section internationale, et à Arts et Métiers campus de Rabat via le CNC. En cas de double inscription, la direction des concours d'Arts et Métiers se réserve le droit d'annuler l'inscription au présent concours du candidat concerné ou de la candidate concernée.

D'autre part, nul n'est autorisé à postuler plus de deux fois à l'admission du Programme Grande Ecole Arts et Métiers, quelle que soit la voie d'admission, sous peine de radiation du concours.

Les informations fournies par le candidat ou la candidate engagent sa responsabilité. En cas de fausse

déclaration, il ou elle sera exclue du concours.

Les données à caractère personnel collectées pour ce concours sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions à ce concours. En validant son inscription, le candidat ou la candidate autorise automatiquement l'utilisation de ses données dans le cadre de l'organisation de l'épreuve orale et du processus d'intégration. Le candidat et la candidate autorise Arts et Métiers campus de Rabat à transmettre la liste des candidats à Arts et Métiers (France) pour identification des candidats en double inscription.

Arts et Métiers campus de Rabat s'engage à assurer la protection des données conformément à la réglementation marocaine.

2. Admissibilité :

L'admissibilité au concours Arts et Métiers campus de Rabat-CNC suit les mêmes modalités que celles du CNC (**voir notice CNC disponible**) : dates, durées, nature des épreuves écrites, centres d'écrit, etc.

Chaque candidature est créditée d'un nombre de points calculé à l'aide des mêmes coefficients d'admissibilité que ceux du CNC (voir notice CNC). Les candidatures sont classées par ordre de mérite par ordre décroissant du total de points obtenus.

Le jury d'admissibilité d'Arts et Métiers campus de Rabat est nommé conjointement par le Directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat et par le Directeur Général d'Arts et Métiers. Il définit, dans chaque filière, une barre de **grands admis** au-delà de laquelle les candidats sont déclarés directement admis sans passer les épreuves orales d'Arts et Métiers campus de Rabat et une barre d'admissibilité qui autorise les candidats suivants à passer les épreuves orales d'admission à Arts et Métiers campus de Rabat. Les candidats ayant un total de point inférieur à la barre d'admissibilité sont refusés définitivement.

Ces listes seront publiées sur le site web d'Arts et Métiers campus de Rabat www.artsetmetiers.ma.

Ces listes contiennent deux catégories : « Grands Admis » et « Admissibles à

3. Organisation de l'épreuve orale

Les candidats retenus par le jury d'Arts et Métiers sur la liste des « Grands Admis » seront admis sans épreuve orale. Ils seront exonérés des frais de scolarité par le jury pour les trois premiers semestres de formation à Arts et Métiers campus de Rabat. Les trois derniers semestres de la formation restent entièrement à leur charge.

Les candidates et candidats admissibles recevront une convocation, envoyée par Email, notifiant à chaque candidate et candidat la date et l'heure de l'épreuve orale à Arts et Métiers campus de Rabat. Chaque candidat ou candidate pourra choisir de passer l'épreuve soit en présentiel ou en distanciel.

Cette épreuve sera programmée dans la période allant de la date de publication des résultats

d'admissibilité du CNC au 11 juillet 2026.

Chaque candidate et chaque candidat doit valider son mode de passage (présentiel ou distanciel) et son créneau de passage par retour d'Email.

Les candidats ayant choisis le mode présentiel pour l'oral d'Arts et Métiers campus de Rabat se verront assister pour leur transport et hébergement.

Tout candidat et toute candidate admissible qui ne se présente pas à l'épreuve sera considérée comme démissionnaire.

Les candidates et candidats doivent se conformer avec exactitude au jour et à l'horaire de passage de l'épreuve orale qui leur seront indiqués. Dans le cas contraire, ils et elles seront éliminé-e-s.

La seule possibilité de report est dans le cas où la date de la convocation coïncide avec celle de la convocation à une autre épreuve orale. Dans ce cas de figure, la convocation à cette épreuve doit être envoyée par Email comme justificatif à l'adresse concours@artsetmetiers.ma, avec la demande de report explicite et avant la date du 11 juillet.

4. Épreuve orale d'admission :

L'oral est un entretien avec le jury. La durée globale de cette épreuve est de 30 minutes, avec une partie de présentation par le candidat ou la candidate et un temps d'échanges avec le jury.

Cette épreuve permet notamment au candidat ou à la candidate de présenter ses motivations, son intérêt et l'adéquation de son profil et de ses orientations métiers avec la formation de l'école, et mettre en lumière ses connaissances scientifiques et techniques. L'évaluation finale tient également compte de la communication et des échanges avec les examinateurs.

Par ailleurs, les candidats et candidates **a d m i s s i b l e s** retenu-e-s recevront des instructions précises relatives à l'organisation des épreuves orales.

Le résultat de l'épreuve orale s'ajoute aux résultats scientifiques issus de l'épreuve écrite du CNC permettant au jury Arts et Métiers d'établir la liste finale des classés.

5. Les résultats

À l'issue de l'épreuve orale, le jury d'admission d'Arts et Métiers campus de Rabat dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats et candidates admis à intégrer Arts et Métiers campus de Rabat, et les classe à la suite des candidats grands admis. La liste complète constitue la liste des candidats classés. Les candidats non classés par le jury d'admission sont définitivement refusés. Le jury d'admission d'Arts et Métiers campus de Rabat est nommé conjointement par Arts et Métiers campus de Rabat et par Arts et Métiers France.

La liste des candidats classés est constituée :

- d'une **liste principale** de candidats définitivement admis ;
- d'une **liste complémentaire** de candidats susceptibles d'être admis à la suite de désistements éventuels de candidats de la liste principale.

Les candidats classés seront notifiés individuellement à partir du **14 juillet 2026**. Les candidates et candidats de la liste principale devront confirmer leur admission à Arts et Métiers campus de Rabat sur cette plateforme et déposer leur dossier d'inscription auprès d'Arts et Métiers campus de Rabat avant le **23 juillet 2026 à 12h**.

Les candidates et candidats sur liste d'attente peuvent être appelés à partir du 24 juillet 2026, dans l'ordre du classement, en fonction des désistements de la liste principale. En cas d'appel, le candidat ou la candidate a un délai de 4 JOURS pour répondre à l'appel, sans quoi sa place à Arts et Métiers campus de Rabat sera définitivement perdue et attribuée à un autre candidat. Il est de la responsabilité de chaque candidate ou candidat de consulter ses notifications.

En cas de confirmation, le candidat ou la candidate sera considéré.e comme définitivement admis à Arts et Métiers campus de Rabat et son admission sera communiqué à la présidence du CNC.

6. Montant des frais de formation

Frais pour les trois premiers semestres de la formation :

- Les frais de scolarité totalisent 50 000 DHS par an pour les candidats de nationalité marocaine et peuvent être partiellement ou totalement exonérés sur les 3 premiers semestres, en fonction du revenu de la famille et de l'excellence académique de l'étudiant selon l'étude de son dossier par un jury ; et Les frais de logement (résidence au campus de l'UM6P Technopolis Salé) sont de l'ordre de 1050 DHS/mois pour les Marocains payables.
- Les frais de scolarité totalisent 60 000 DHS par an pour les non marocains et 2100 DHS pour les frais de logement.

Pour les marocains, et pour pouvoir bénéficier d'une exonération sur les frais de scolarité, les candidats devront suivre la procédure décrite sur le site d'Arts et Métiers campus de Rabat <https://artsetmetiers.ma/fr/formation/frais-de-scolarite> . Ils et elles pourront, dans un premier temps, obtenir une simulation (à titre indicatif) des frais de scolarité. Le taux d'exonération des frais de scolarité sera confirmé après l'admission définitive à Arts et Métiers campus de Rabat et l'envoi de l'ensemble des pièces demandées.

Frais pour le reste de la formation :

Après les 3 premiers semestres, les frais de scolarité sont alors de 50 000 Dirhams par an pour les marocains. Les étudiants peuvent cependant s'adresser :

- à une banque partenaire pour étude de son dossier de demande de crédit « enseignement plus »;

Nous contacter :

Arts et Métiers campus de Rabat

Parc Technopolis, Rocade de Rabat-Salé, 11 100 Sala Al Jadida, Campus UM6P tranche 3 Gate 2

concours@artsetmetiers.ma

Pour contacter le service scolarité :

contact@artsetmetiers.ma

Tél. : (+212) 538 052 536

www.artsetmetiers.ma